

**Bourges, le 30 septembre 2009 – 18 :00 (CET)
Communiqué de presse**

**La Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire propose le rachat de la totalité de ses Certificats
Coopératifs d'Investissement (CCI)**

Lors de sa séance du 30 septembre 2009, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire a décidé le principe d'un rachat de la totalité de ses CCI en circulation.

Dans cette perspective, il a convoqué une Assemblée Spéciale des porteurs de CCI en vue de soumettre à leur approbation, d'une part la modification des contrats d'émission des CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI Centre Loire, et d'autre part le rachat de la totalité des CCI Centre Loire en circulation, au prix unitaire de 58 €.

Les résolutions présentées à l'Assemblée Spéciale devront, pour être adoptées, recueillir une majorité des 2/3 des votes exprimés ou représentés, sous réserve de l'atteinte d'un quorum de 50% sur première convocation (25% sur deuxième convocation). A défaut de vote majoritaire des 2/3 des voix exprimés ou représentés, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire de racheter ses CCI à 58 € sera nulle et non avenue. En cas de vote majoritaire favorable des porteurs de CCI en Assemblée Spéciale, il est prévu que le règlement des porteurs de CCI intervienne le 30 novembre 2009.

La modification des contrats d'émission des CCI et leur rachat seront soumis à une décision préalable de l'Assemblée Générale extraordinaire des sociétaires de la Caisse Régionale du Crédit agricole Centre Loire, convoquée pour le 26 octobre 2009.

Le prix de rachat de 58 € par CCI a été fixé par le Conseil d'administration sur la base des travaux conduits par Oddo Corporate Finance, banque conseil de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire, et a fait l'objet d'une attestation d'équité de la part de Bellot Mullenbach et Associés, désigné en qualité d'expert indépendant.

Les porteurs de CCI seront réunis en Assemblée Spéciale le 26 octobre 2009 à 15:30 au Palais d'Auron Centre des Congrès de Bourges et à défaut de quorum sur première convocation, le 9 novembre 2009.

Tous les documents détaillant les conditions de l'opération ainsi que les modalités du vote, qui pourra s'effectuer par correspondance, seront disponibles à compter du jeudi 1^{er} octobre 2009 à 18 heures sur le site <http://www.ca-centreloire.fr> (onglet "Informations Réglementées") et, sans frais, au siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire 8, allée des Collèges, 18920 Bourges.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire souhaite attirer l'attention des porteurs de CCI sur la nécessité d'exprimer leurs votes à cette Assemblée Spéciale par l'un quelconque des moyens qui seront mis à leur disposition.

La cotation des CCI suspendue depuis le mercredi 23 septembre 2009 à l'ouverture des marchés reprendra le vendredi 2 octobre 2009 à l'ouverture des marchés.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole Centre Loire sont cotés sur Euronext NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000045296 - Bloomberg CRCL – Reuters CMCLi.PA

<http://www.ca-centreloire.fr>

CONTACTS
Crédit Agricole Centre Loire

Laurent CAZELLES (Tél : 02.38.60.25.33)
Email : laurent.cazelles@ca-centreloire.fr